



DÉCLARATION LIMINAIRE CHSCT M du 30 juin 2020

Non la crise n'est pas derrière nous !

Apparemment, tout semble oublié. A Créteil, où nous rappelons qu'une collègue est décédée pendant le confinement, bien que une nouvelle collègue ait été diagnostiquée positive à la COVID-19, les chefs de juridiction n'envisagent pas de quatorzaine pour les collègues qui l'ont côtoyée. Comment est-ce possible ?!

En Guyane, il a fallu du temps et les interventions de nos représentants, pour que de nouvelles mesures soient prises afin de protéger les agents au vue de la situation dans ce département.

Parmi les nombreux points présentés seulement « pour information », nous avons droit à un document sur les réunions des CHSCT. Nous avons déjà rappelé que plusieurs présidents de CHSCT n'avaient pas les coordonnées des représentants. Certains CHSCT n'ont toujours pas été réunis comme celui de la Marne, où la dernière réunion programmée a été annulée car « c'est difficile d'organiser une visioconférence ». Pourtant, et la Fonction Publique l'a rappelé à plusieurs reprises, réunir les CHSCT dans le contexte actuel est primordial !

Après le hold-up sur les congés orchestré par le gouvernement, voilà qu'il est désormais envisagé de confisquer les autorisations d'absences liées à la parentalité et aux évènements familiaux ! Ce gouvernement n'a vraiment aucune honte !

Comme chaque année, le rapport des ISST dresse **une liste des problèmes rencontrés dans les services** : « *organisations de travail dégradées et anxiogènes* », « *surcharge de travail engendrée par le déficit chronique de personnel* », « *constantes modifications [...] sources d'instabilité et d'insécurité juridique* » qui génèrent des « *conflits de valeurs, des pertes de repère et de sens du travail* », « *dysfonctionnements récurrents de réseau, de matériel informatique ou des applicatifs nécessitant une double saisie* », etc. Au sein de la pénitentiaire, surpopulation et sous-effectif chronique engendrent quotidiennement des agressions. Nul doute que le rapport de la médecine de prévention dressera le même bilan, comme chaque année.

Mandatés CGT et SM au CHSCT Ministériel

Parlons aussi de la façon dont les **déclarations d'accidents de service et les maladies professionnelles** sont gérées au sein de notre administration. Les changements importants apportés par le décret 2019-122 sont souvent complètement ignorés. Et l'ultime recours de nos collègues est trop souvent le tribunal administratif qui leur donne raison.

Sur le télétravail, nous nous félicitons du report du projet de modification de la circulaire. Il aurait été inepte de faire passer ce texte en CTM sans qu'il ait été présenté en CHSCTM alors que les CHSCT sont compétents pour aller voir nos collègues en télétravail.

Enfin, **nous rappelons que les soignants sont de nouveau dans la rue ce 30 juin** pour notamment réclamer des moyens supplémentaires pour les hôpitaux et la fin des inégalités femme/homme. Ils ont bien évidemment notre soutien !

Vos représentants CGT et SM